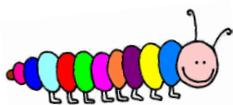


Règles de fonctionnement

Accueil de loisirs Les 1000 Pattes



2023
Mercredis et
vacances

Activités



L'Accueil de Loisirs s'appuie sur un projet pédagogique qui développe l'autonomie, la responsabilisation, la citoyenneté et l'accès aux loisirs pour tous.

Nous donnons de l'importance à la sécurité des enfants, au savoir vivre ensemble à travers la diversité des animations.

L'équipe d'animation proposera aux enfants un programme d'activités varié et distrayant : activités manuelles, sportives, jeux extérieurs, cuisine...

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est valable de juillet à fin juin.

Les pièces obligatoires à fournir pour constituer ce dossier sont :

- Fiche sanitaire
- Fiche individuelle de renseignements
- Copie des vaccinations
- Numéro CAF ou dernier avis d'imposition pour le calcul du quotient familial.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.

En cas de modification de situation ou de modification, nous devons impérativement être informés.

Lieux d'accueil

Durant les vacances scolaires :

Les sites vous seront précisés au moment de l'inscription.

Pour les mercredis :

Les enfants des écoles maternelles seront accueillis à l'école maternelle Jean Macé.

Les enfants du CP au CM2 à l'école élémentaire Jean Macé.



Horaires

Accueil des enfants de 7h30 à 9h00

Pour les enfants inscrits le matin seulement, retour aux familles de 11h30 à 12h00

Pour les enfants inscrits le matin et repas, accueil de 11h15 à 11h30 (pour les maternelles) et de 11h30 à 12h00 (pour les primaires) ;

Retour aux familles de 13h30 à 14h00

Pour les enfants inscrits l'après-midi seulement de 13h30 à 14h00

Retour aux familles de 17h00 à 18h30.



Repas/goûter

Les repas sont livrés par un traiteur (RPC) dont les menus sont établis par un diététicien.

Différents régimes alimentaires sont proposés, vous pourrez le choisir sur la fiche de renseignements.

Le goûter est pris en charge par l'accueil de loisirs.

L'annulation devra s'effectuer avant le 20 du mois précédent.

Facturation

Pour les vacances :

Une date butoir vous sera précisée sur la fiche d'inscription.

Après confirmation de votre inscription par mail, votre facture sera disponible à l'accueil. Passée cette date et sans règlement de votre part, votre réservation ne sera plus valable.

Pour les mercredis :

Votre facture mensuelle vous est envoyée par mail (ou donnée en main propre) tous les mois.

Elle devra être réglée **avant le 15 de chaque mois.**

Possibilité d'un prélèvement mensuel ou d'un paiement par virement.

Les frais bancaires relatifs à un rejet de prélèvement ou de virement à l'initiative de la famille, seront refacturés aux parents.

Tout retard de paiement vous sera rappelé au bout de deux semaines sauf motif grave et justifié. Deux factures non payées entraînent une radiation, après examen de la situation par les services dédiés.

Une adhésion familiale annuelle de 8.50€ obligatoire vous sera demandée ainsi qu'une cotisation annuelle d'1€ par enfant.

Tarifs

Les tarifs sont fixés en fonction de votre quotient familial (CAF ou MSA) de janvier 2023. Tout changement doit être signalé par la famille. Une cotisation annuelle, valable de septembre 2022 à août 2023, d'1€ par enfant vous sera également demandée pour une inscription vacances.

Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	$\frac{1}{2}$ journée avec repas	$\frac{1}{2}$ journée
< 300 €	3,82	3,28	3,61	3,06
301 à 500	4,05	3,49	3,71	3,16
501 à 620	4,91	4,37	4,37	3,82
621 à 720	7,09	6,27	5,46	4,64
721 à 820	8,18	7,10	6,00	4,91
821 à 920	9,27	7,64	6,55	4,91
921 à 1050	11,46	9,27	7,64	5,46
1051 à 1200	12,56	9,82	8,18	5,46
1201 à 1400	14,73	12,01	9,28	6,55
1401 à 1600	15,29	12,56	9,83	7,10
1601 à 9999	15,83	13,10	10,37	7,64



Absence

En cas d'absence il est impératif de prévenir par téléphone au

*07.82.79.58.13 pour les enfants de 6-10 ans

*07.49.91.61.72 pour les enfants de 3-5 ans.

Seules les absences pour maladie et justifiées par une attestation du médecin pourront être déduites de votre facture.

Le justificatif devra être fourni dans les 2 jours suivants l'absence.

Annulation

Il est possible d'annuler une réservation mercredi par mail à l'adresse suivante :

inscriptionmercredis@csbelleville.com ou directement à l'Accueil en remplissant le document prévu à cet effet.

ATTENTION :

Exemples : pour annuler un mercredi d'octobre, le dernier délai est le 20 septembre. Pour le mois de novembre jusqu'au 20 octobre...

Pour les vacances aucune annulation ne pourra s'effectuer après la date butoir des règlements.

VIVRE ET AGIR ENSEMBLE

Chacun, les enfants comme les adultes, sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

En cas de non-respect répété des règles de vie par l'enfant, les parents seront avertis. L'association se réserve le droit d'interrompre sa participation si le comportement de celui-ci peut porter préjudice au fonctionnement de l'accueil ou mettre en péril la sécurité des autres participants.



Centre Social

■ Belleville ■ Saint-Jean-d'Ardières ■ Taponas ■

Adresse temporaire : 8, rue du 14 juillet 69220 Belleville en Beaujolais

Tel : 04.74.06.49.80

enfance@csbelleville.com

www.csbelleville.com



